

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
6 août 2015
n° 29 / 7654^e
pages 1641 à 1688

CHRONIQUE / Succession

17 août 2015

La mise en application du règlement européen
sur les successions : cauchemar à l'office notarial ?

> Isabelle Barrière Brousse



1651

ÉDITORIAL

1641 Cour de cassation : le fil et la pelote, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 1644 Crédit à consommation : clause de résiliation pour motifs étrangers au contrat de crédit
- 1645 Abus de marché : non-renvoi de questions prioritaires de constitutionnalité
- 1646 Couples homosexuels : condamnation de l'Italie pour insuffisante protection
- 1647 Accès aux données de connexion : constitutionnalité du dispositif antérieur
- 1648 Grève (rémunération) : retenue sur salaire constitutive d'une discrimination indirecte

POINT DE VUE

- 1649 Injonction structurelle : le retour de l'abus de structure quarante ans après *Continental Can* ?,
Anne-Sophie Choné-Grimaldi

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1655 **Chronique** : La connexité en matière de compensation, *Frédéric Danos*
- 1662 **Panorama** : Droit des dessins et modèles interne et communautaire,
Jean-Christophe Galloux et Jean Lapousterle
- 1672 **Notes** : Droit d'auteur vs liberté d'expression : suite et pas fin...,
note sous Civ. 1^{re}, 15 mai 2015, Alexandra Bensamoun et Pierre Sirinelli
- 1677 Crédit à la consommation : vers une déchéance du terme mieux encadrée sur le plan procédural,
note sous Civ. 1^{re}, 3 juin 2015, Ghislain Poissonnier
- 1683 Mise au point sur les contours de l'obligation de délivrance des machines complexes,
note sous Com. 10 févr. 2015, Thomas Rouhette et Constance Tilliard

ENTRETIEN

- 1688 Cécile Chainais - Étude du rapport annuel 2014 de la Cour de cassation :
le temps

DALLOZ

321529



31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOYA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France* 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

Imprimerie Champagne

52200 Langres

Dépôt légal - Août 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un supplément
« Table semestrielle 2015 »

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

1641

Cour de cassation:
le fil et la pelote

ACTUALITÉS

1644

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit à consommation: clause de résiliation
pour motifs étrangers au contrat de crédit,
Civ. 1^{re}, 17 juil. 2015

Société et marché financier

Abus de marché: non-renvoi de questions
prioritaires de constitutionnalité,
Crim. 8 juill. 2015

1646

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Couples homosexuels:
condamnation de l'Italie pour insuffisante
protection, CEDH 21 juill. 2015

1647

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Accès aux données de connexion:
constitutionnalité du dispositif antérieur,
Cons. const., 24 juill. 2015

1648

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

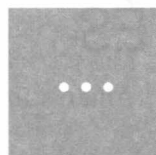
Droit du travail

Grève (rémunération): retenue sur salaire
constitutive d'une discrimination indirecte,
Soc. 9 juill. 2015

Contrat à durée déterminée:

sort de l'indemnité de précarité

en cas de requalification, Soc. 7 juill. 2015



POINT DE VUE

1649

Injonction structurelle: le retour de l'abus de structure quarante ans après *Continental Can*?
par Anne-Sophie Choné-Grimaldi



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1651

La mise en application du règlement européen sur les successions: cauchemar à l'office notarial?
par Isabelle Barrière Brousse

1655

La connexité en matière de compensation
par Frédéric Danos

PANORAMA

1662

Droit des dessins et modèles interne et communautaire
juillet 2014 - juin 2015
par Jean-Christophe Galloux
et Jean Lapousterle

NOTES

1672

Droit d'auteur vs liberté d'expression: suite et pas fin..., note sous Civ. 1^{re}, 15 mai 2015
par Alexandra Bensamoun et Pierre Sirinelli

1677

Crédit à la consommation: vers une déchéance du terme mieux encadrée sur le plan procédural, note sous Civ. 1^{re}, 3 juin 2015
par Ghislain Poissonnier

1683

Mise au point sur les contours de l'obligation de délivrance des machines complexes, note sous Com. 10 févr. 2015
par Thomas Rouhette et Constance Tilliard

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 10 septembre 2015**

1

2

3

ENTRETIEN

1688

Cécile Chainais - Étude du rapport annuel 2014 de la Cour de cassation: le temps

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).